



LETTRE DE L'ADMINISTRATEUR FO N°10 SPÉCIAL PPE - QUELS IMPACTS SUR EDF?

Cher(e)s collègues,

Depuis la loi pour la transition énergétique et la croissance verte de 2015, deux outils majeurs pour orienter les politiques publiques en matière énergétique et climatique ont été réformés ou créés :

- La Stratégie Nationale Bas Carbone qui fixe les orientations de réduction de gaz à effet de serre pour intégrer en droit français les orientations internationales issues en particulier de la COP 21 et de l'Accord de Paris.
- La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) qui concerne les orientations en matière énergétique, toutes énergies confondues, celles-ci étant déclinées ensuite énergie par énergie.

Après avoir été à plusieurs reprises retardé, le Gouvernement a publié fin janvier son projet de PPE qui va être en débat public pendant six mois.

Il a poursuivi fin février en rendant public le projet de décret qui accompagnera cette PPE.

Ce projet de PPE n'étant pas conforme à la loi de transition énergétique, en particulier pour la date à laquelle les 50 % de nucléaire devront être atteints dans le mix électrique, laquelle a été repoussée de 2025 à 2035, le Gouvernement a dû préparer un projet de loi sur l'énergie, que le gouvernement a curieusement dénommé « petite loi ».

Ce projet a été débattu dans différentes instances et notamment au CESE, où j'ai participé à ces travaux en tant qu'expert.



Le projet de loi a été reporté de quelques semaines voire jours, le gouvernement voulant « rendre le texte plus ambitieux » que celui ayant fait l'objet des premières concertations.

En tout état de cause, l'adoption par le Parlement de cette « petite loi » est nécessaire avant que la PPE qui résultera d'un décret puisse être publiée.

Ces deux sujets constituent l'intégralité de ce numéro spécial.

C'est un dossier certes copieux. Mais je crois vraiment que ce sujet, qui concerne chacun et chacune d'entre nous, le justifie.

Bonne lecture.

Jacky CHORIN

UN NOUVEAU PROJET DE LOI SUR L'ÉNERGIE

Le Gouvernement a soumis à la consultation de différents organismes un projet de loi sur l'énergie actant un certain nombre d'évolutions par rapport à la loi de transition énergétique de 2015, qu'il vient encore de faire évoluer après ces premières concertations.

1. Deux de ces objectifs sont revus à la hausse :

Il s'agit de :

- L'intégration dans la loi de l'objectif d'une neutralité carbone en 2050 c'est à dire d'un équilibre entre les émissions de GES et leur absorption, au lieu du facteur 4, correspondant à une division par 4 des émissions entre 1990 et 2050. Mais face aux critiques sur le « flou » de cette notion, le Gouvernement a annoncé qu'il préciserait prochainement ce que cela implique en termes de baisse des émissions de carbone.

- La révision de la baisse de consommation d'énergie fossile à l'horizon 2030 de 30 % à 40 % par rapport à 2012.

Initialement, deux autres objectifs étaient revus à la baisse.

Cela concerne :

- La modification de l'objectif de baisse des consommations énergétiques à l'horizon 2030 de 20 % à 17 %. Mais devant les protestations des ONG, le Gouvernement a annoncé vouloir abandonner cette révision des objectifs de la loi de 2015.

- Le décalage à 2035 de l'objectif de ramener à 50 % la part du nucléaire dans le mix électrique plutôt que 2025. Cet objectif est pour sa part maintenu.

Parmi les organismes appelés à donner un avis sur ce projet de texte, figure le CESE¹.

J'ai été partie prenante à ces débats en sections y ayant été désigné comme expert FO.

¹ Avis rendu le 20 février 2019.

2. Lors de ces débats, nous avons fait évoluer avec d'autres le projet d'avis.

Nous avons, en particulier, obtenu que pour les centrales au charbon, leurs évolutions vers des solutions moins carbonées (comme c'est le cas du projet Ecocomburst) soient mentionnées alors que dans le projet d'avis initial, les rapporteurs ne parlaient que de la fermeture de ces centrales.

Nous avons aussi fait ajouter l'importance de la sécurité d'approvisionnement dans les décisions de programmation énergétique, ce qui constitue de mon point de vue un impératif absolu.

Sur le nucléaire, alors que les ONG anti-nucléaires demandaient que la date de 2035 pour atteindre l'objectif de 50 % de nucléaire soit avancée à 2030, nous avons pour notre part continué à considérer que cet objectif ne reposait sur aucune réalité objective et demandé un report au-delà de 2035 considérant que les centrales doivent pouvoir continuer à fonctionner dès lors qu'elles sont jugées aptes au service par l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

Le désaccord a été ainsi clairement établi dans l'avis.

3. Pour autant, d'autres aspects de l'avis adopté par le CESE restent contestables.

Ils sont en décalage avec la réalité constatée et ceci, même si le Gouvernement a décidé finalement de les reprendre partiellement à son compte.

Cela concerne les objectifs d'économies d'énergie à atteindre ainsi que les conditions de mise en œuvre de la neutralité carbone.

- Alors que le Gouvernement proposait de fixer à 17 % la baisse des consommations d'énergie d'ici 2030 au lieu des 20 % prévus par la loi, le CESE a demandé le maintien de cet objectif. Pourtant, le Gouvernement justifiait cette modification par le fait que cet objectif ne pouvait raisonnablement pas être atteint. Finalement, le Gouvernement vient de décider de revenir sur cette réduction... sans qu'on saisisse en tout cas à ce jour comment il compte s'y prendre pour y parvenir.

■ De même, s'agissant de l'objectif du Gouvernement de passer à la neutralité carbone en 2050, le CESE a considéré que cela impliquait un objectif de 83 % des émissions de carbone d'ici là.

Mais pour pouvoir l'atteindre, le CESE a demandé, contre l'avis en particulier de FO que cela s'accompagne d'une augmentation importante de la contribution climat énergie (la fameuse taxe carbone) qui a pourtant été l'étincelle ayant abouti à la crise des gilets jaunes !

Si le Gouvernement semble d'accord pour fixer un objectif chiffré de baisse des émissions pour atteindre cette neutralité carbone, il n'a pas tranché – au moment où ces lignes sont écrites- la question de savoir sur cette question de l'augmentation de la contribution climat-énergie...

Un rappel utile à préciser :

La France est un des pays développés les plus sobres en émissions de carbone, ceci étant lié en particulier à un mix électrique décarboné à 90 %. Ses émissions sont en 2016, de 4294 millions de tonnes (Mt) calculé en équivalent CO₂, soit 6,3 t par habitant et de 190 g par € de produit intérieur brut (PIB) en tenant compte de l'utilisation et du changement d'affectation des terres et de la foresterie.

Ces émissions ont régulièrement baissé depuis 1990 : - 29 % par habitant et - 62 % par € de PIB. On assiste toutefois à une légère remontée des émissions par habitant depuis 2014 qui constitue un point bas à 6,2 t.

Je considère que la France n'a donc pas à rougir de ses performances en matière de baisse de CO₂, et que la lutte contre le changement climatique, qui est un enjeu majeur pour l'avenir de la planète, doit passer par une électrification des usages (transports, bâtiments et industrie), l'électricité étant décarbonée à 90 % et restant hors taxes l'une des moins chères d'Europe.

Cela doit être dit clairement et assumé par les pouvoirs publics.

Pour le bâtiment (résidentiel-tertiaire) qui représente 20 % des émissions de gaz à effet de serre et 40 % de la consommation énergétique finale, cela implique l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation thermique prenant en compte le contenu carbone des énergies utilisées, l'actuelle réglementation thermique 2012 dans le neuf ayant pénalisé l'électricité au profit du gaz.

Cela implique aussi dans l'ancien un plan d'éradication des vieilles chaudières au fioul ou au gaz, qui est enfin en train d'être lancé.

Dans le secteur des transports qui représente 30 % des émissions de GES, cela implique un plan ambitieux en faveur des véhicules électriques.

De ce point de vue, les annonces récentes des gouvernements français et allemands sur les batteries vont dans le bon sens.

Il ne faut pas que l'on refasse avec les batteries la même erreur que celle des panneaux photovoltaïques en laissant le champ libre aux industriels chinois !

Reste cependant à les concrétiser...

Quant aux moyens financiers à y consacrer, quitte à être à contre-courant de la doxa environnementaliste, je considère qu'il est aberrant d'augmenter encore le soutien public aux énergies intermittentes qui sont pauvres en emplois, dégrade la balance commerciale de la France, n'assurent pas la sécurité d'approvisionnement de notre pays et n'ont aucune incidence sur nos émissions de CO₂ puisque le mix électrique actuel est déjà décarboné à 90 %.

Le fléchage de cet argent public vers un vaste plan de rénovation énergétique en commençant vers les 12 millions de personnes qui sont en précarité énergétique serait pourtant une bonne chose au regard de l'urgence sociale, mais aussi de l'urgence climatique.

Quand aurons-nous la lucidité collective de sortir de cette impasse dans laquelle nous mène cette politique en faveur de toujours plus d'énergies intermittentes dès lors en particulier qu'il n'y a pas de moyen de stockage ?

Je rappelle que la Cour des Comptes a chiffré à la fin 2017 le soutien à ces énergies pour la durée de vie des contrats passés et futurs à 120 Milliards d'Euros² !

Sur ce point, on ne peut que saluer la décision de l'Assemblée Nationale de créer une commission d'enquête sur « l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique ».

²Rapport de la Cour des Comptes sur « Le soutien aux énergies renouvelables », 18 avril 2018.

Il y a eu plusieurs commissions d'enquête sur le nucléaire, qui a été ausculté sous toutes les facettes. **Il était temps que toutes les énergies fassent l'objet de la même attention de la part de la représentation nationale.**

Qu'on se comprenne bien. Il est absurde de vouloir opposer les énergies les unes aux autres. Mais il est aussi absurde de ne pas prendre en compte l'enjeu majeur de l'urgence climatique !

Dans les pays où le mix électrique est très carboné, le développement des ENR a évidemment tout son sens. Mais quand le mix électrique est déjà décarboné, comme en France, **l'ajout d'ENR n'apporte rien dans cette lutte.** Dire cela, c'est rappeler une évidence.

Le projet de loi a été plusieurs fois reporté, mais il devrait être prochainement adopté en Conseil des Ministres. Il est prévu qu'il soit ensuite voté par le Parlement avant l'été, puisque comme je l'ai déjà mentionné, cela conditionne la sortie du décret sur la PPE.

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ENERGIE

Le Gouvernement a donc rendu public son projet de PPE. Le projet de décret actant cette PPE vient à son tour d'être mis sur le site du Ministère.

1. Ce projet concerne les objectifs par énergie pour les 5 prochaines années (2019 à 2023 inclus), les 5 années suivantes comprenant des variantes (2024 à 2028 inclus).

Pour rappel :

Le bouquet énergétique final reste dominé par le pétrole.

En 2016, les produits pétroliers représentaient 39 % de la consommation finale à usage énergétique, devant l'électricité (27 %), le gaz (21 %), les énergies renouvelables et les déchets (10 %), la chaleur (2 %) et le charbon (1 %).

Sur l'électricité qui nous concerne directement et qui fera donc exclusivement l'objet de mon analyse, le projet acte le report de l'atteinte de l'objectif de 50 % du nucléaire à 2035 au lieu de 2025 prévu par la loi de transition énergétique.

Il prévoit le rythme de fermeture de réacteurs nucléaires avec un certain nombre d'exceptions. Il vise une accélération importante du développement des énergies renouvelables, essentiellement éolien et photovoltaïque. Il prévoit la fermeture des centrales à charbon tout en ouvrant la possibilité de les faire évoluer vers des solutions moins carbonées. Il interdit enfin la construction de nouvelles centrales thermiques au charbon ou au gaz.

2. Mais 50 % du mix électrique avec du nucléaire, cela veut dire quoi concrètement ?

En réalité, comme souvent, le « diable est dans les détails » et ces détails ne sont pas minces, car beaucoup de facteurs sont à prendre en compte.

■ Il y a d'abord la part de l'électricité dans le mix énergétique et son évolution.

La décarbonation de l'économie passe à l'évidence **par une électrification des usages et donc par une augmentation de la part de l'électricité.** Alors que la part des énergies fossiles va décroître fortement et même en tenant compte des effets de l'efficacité énergétique, je ne partage pas certaines hypothèses de stagnation voire de baisse de la part de l'électricité.



Je pense qu'il faut partir des besoins des citoyens et de la nécessité de bâtir une politique offensive de réindustrialisation de notre pays.

Une telle politique, couplée à une stratégie bas-carbone ambitieuse, conduira nécessairement à une augmentation sans doute modérée -mais une augmentation quand même- de la consommation d'électricité.

■ Vient ensuite la part des exportations d'électricité, qui est appelée à doubler selon le projet de PPE.

Évidemment, ce point est contesté par les ONG anti-nucléaires. Pourtant, en 2018, 11 % de l'électricité produite a été exportée représentant 60 TWh et générant 2 milliards d'euros d'excédents de notre balance commerciale. Et dernièrement, le 22 février 2019, on a eu un record d'exportations avec 17 415 MW beaucoup à destination de l'Italie et de l'Espagne dû à une bonne disponibilité de nos centrales nucléaires et à des conditions anti cycloniques dans ces pays impactant l'énergie éolienne.

Les exportations d'électricité sont donc un atout économique pour notre pays et elles contribuent à décarboner le mix électrique européen comme le projet de PPE le reconnaît lui-même.

■ Il faut enfin prendre en compte la sécurité d'approvisionnement à travers les « critères de défaillance du système électrique », lesquels sont très structurants pour le dimensionnement du parc de production, en fonction de leur degré d'exigence.

Le projet de décret sur la PPE (article 9) comprend une disposition apparemment technique, mais néanmoins très importante concernant les notions de défaillance et de délestage qui avaient fait l'objet de débats entre RTE et le Ministère de l'Énergie.

Le projet de décret valide la méthode que RTE avait suivie dans ses scénarios : le texte prévoit que les délestages ne peuvent excéder deux heures et que la durée moyenne de défaillance annuelle est limitée à trois heures.

Cette dernière correspond aux recours aux moyens exceptionnels pour équilibrer le réseau : interruptibilité, appel aux gestes citoyens, sollicitation des gestionnaires de réseaux de transport frontaliers (hors mécanismes de marché), baisse de tension sur les réseaux et en dernier recours, le délestage.

3. Le cadre étant ainsi défini, le projet de PPE décline les orientations sur les différents moyens de produire l'électricité.

A. Le nucléaire existant : même reportée à 2035, une réduction à 50 % que je conteste dans son principe !

On se souvient que Nicolas Hulot lui-même avait dû admettre que la réduction de 50 % du nucléaire en 2025 impliquait la mise en service d'une dizaine de centrales au gaz et donc la dégradation du bilan carbone de la France. À l'époque, il ne prononçait pas sur la date à laquelle cet objectif devrait être atteint, souhaitant néanmoins que cela soit la plus proche possible.

Le projet de PPE tranche finalement en faveur d'un report à 2035 pour plusieurs raisons. Extraits.

Le report à 2035 permet de diminuer les émissions de CO2 européennes.

« Ce scénario permet de faire bénéficier le mix électrique français et européen d'une production de base décarbonée, ce qui permet de diminuer les émissions de CO2 européennes en se substituant à une production électrique plus carbonée ».

Le report à 2035 est un scénario économiquement avantageux pour la France.

« Tant que des débouchés existent et qu'il n'y a pas de moyens surcapacitaires dont le coût de production est supérieur au prix de marché à l'exportation, ce scénario est le plus avantageux au plan économique pour les Français ».

Dans ce cadre, la prolongation de l'exploitation des réacteurs est moins coûteuse.

« Pour répondre à la demande d'électricité, en France comme en Europe, l'investissement dans la prolongation de l'exploitation des réacteurs est moins coûteux que l'investissement dans de nouvelles capacités ».

Les modalités d'application de ces principes au parc existant.

Le projet de PPE acte que ce report est fixé à 2035 en fixant un principe, mais aussi des dérogations.

■ Le projet de PPE indique que « Le principe général sera l'arrêt des réacteurs hors Fessenheim à l'échéance de leur cinquième visite décennale soit des arrêts entre 2029 et 2035 ». Dans ce cadre, le projet de PPE prévoit 14 fermetures d'ici 2035 incluant les 2 de Fessenheim qui sont annoncées comme fermant en 2020.

■ L'exception, elle est double :

- Sur les 12 réacteurs concernés, 2 fermeront de manière anticipée en 2027 et 2028 pour soi-disant « lisser la fermeture des réacteurs pour en faciliter la mise en œuvre sur le plan social, technique et politique » ! **Bel exercice de langue de bois.**

- Et puis, pour couronner le tout, la PPE prévoit que deux autres réacteurs pourront fermer en 2025 et 2026 si plusieurs conditions sont réunies :

La première condition, c'est que les pays voisins de la France (sous-entendu principalement l'Allemagne) devront avoir engagé une transition très rapide de leur parc de production d'électricité, notamment par l'arrêt de capacités importantes d'électricité à partir de charbon.

La seconde condition porte sur le fait que la réduction de capacité nucléaire ne doit pas peser sur les consommateurs français.

Une troisième condition porte sur le maintien de marges significatives permettant de faire face à une décision éventuelle de l'ASN de suspendre le fonctionnement de réacteurs pour raisons de sûreté.

Le projet de PPE indique que l'analyse de ces conditions fera l'objet d'un rapport remis par la CRE au Gouvernement avant le 1^{er} décembre 2022, en s'appuyant sur RTE

Enfin, le texte soumis au débat public précise que « la version définitive de la PPE identifiera les sites sur lesquels ces fermetures interviendront prioritairement » et que « les fermetures des réacteurs anticipés seront confirmées 3 ans avant leur mise en œuvre sur la base des données disponibles à ce moment permettant de s'assurer que les critères susmentionnés seront respectés ».

Le projet de PPE ajoute que cela se fera en « privilégiant des arrêts de réacteur ne conduisant à l'arrêt complet d'aucun site nucléaire ».

■ En actant le fait que le respect des engagements de la France en matière climatique était incompatible avec l'objectif de 50 % de nucléaire en 2025, le projet de PPE ne fait que reconnaître le caractère purement idéologique de la loi de transition énergétique que beaucoup d'acteurs, à commencer par FO, avaient dénoncé en son temps.

■ En choisissant de reporter cet objectif de 50 % à l'horizon 2035 et en prônant pour cela la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires à 50 ans, le projet de PPE acte clairement que cette prolongation est financièrement rentable, et ceci contrairement aux balivernes régulièrement avancées par les ONG anti-nucléaires. Je note cependant que même au regard de l'objectif de 50 % de nucléaire dont je conteste le bien-fondé, l'un des scénarios de RTE, le scénario Volt, qui a été un des deux scénarios retenus pour cette PPE, impliquait un décalage de cet objectif au-delà de 2040³.

■ Je veux aussi souligner qu'au regard de cette prolongation de principe des centrales à 50 ans, le projet de PPE a prévu des dérogations témoignant que le Président de la République a dû céder sur plusieurs aspects à son Ministre de l'Énergie. Celui-ci ne voulait pas se contenter d'avoir « eu la peau » de Fessenheim, pourtant troisième site le plus sûr de France selon l'ASN, et dont la fermeture représente déjà à mes yeux une absurdité totale. Le projet de PPE lui a donné des gages supplémentaires puisqu'au cours des 10 ans de cette PPE, des fermetures anticipées allant de 2 à 4 réacteurs en plus de ceux de Fessenheim sont envisagées. **C'est là de la politique politicienne ! Comme quoi l'ancien monde et le nouveau monde ne sont jamais très loin . . .**

■ Il faut enfin souligner que même si le projet de PPE indique qu'EDF « a confirmé l'intérêt industriel que présente la fermeture d'une partie du parc en amont de sa durée d'exploitation maximale anticipée (60 ans) », **je suis en désaccord avec la fermeture de 14 réacteurs prévue par la PPE à 50 ans, voire avant comme la PPE le permet pour 6 réacteurs**, laquelle s'inscrit dans une vision dogmatique qui est de baisser à tout prix la part du nucléaire dans le mix électrique à 50 %.

Je continue pour ma part à contester ce chiffre de 50 % qui ne repose sur aucune considération objective et à considérer que **les centrales nucléaires doivent pouvoir fonctionner jusqu'à 60 ans** dès lors qu'elles y sont autorisées par l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

³ <https://www.rte-france.com/fr/article/bilan-previsionnel>

Sur le nouveau nucléaire, le projet de PPE considère que même si l'atteinte de la neutralité carbone est une priorité pour la France et que cela suppose que «le mix électrique soit sur le long-terme totalement décarboné», «de nouvelles capacités nucléaires n'apparaissent pas nécessaires avant l'horizon 2035 environ».

Elle ajoute qu'au-delà, et «en l'état actuel des technologies, il n'est pas possible de déterminer avec certitude la technologie de production d'électricité qui sera la plus compétitive pour remplacer le parc nucléaire existant au-delà de 2025 entre le nucléaire et les énergies renouvelables couplées au stockage ou à d'autres solutions de flexibilité».

Dans ce cadre, et «afin de permettre une prise de décision sur le lancement éventuel d'un programme de construction de nouveaux réacteurs, le Gouvernement conduira avec la filière d'ici mi-2021 un programme de travail» incluant «la capacité de la filière à maîtriser un programme industriel de nouveaux réacteurs» notamment par le retour d'expérience de Flamanville 3, l'expertise des coûts de l'EPR2 et la comparaison avec d'autres modes de production d'électricité bas-carbone, les modalités de financement et de régulation...

Commentaires

On ne peut manquer de rapprocher cette **prudence gouvernementale** pour ce programme de lancement d'EPR en France avec la décision du Ministre Macron de lancer EDF dans le projet Hinkley Point. À l'époque, tous les administrateurs salariés demandaient qu'on attende le démarrage d'un premier EPR, ce qui est le cas aujourd'hui avec Taishan...

Je considère que sur la base des travaux d'EDF, une décision doit être prise par le Gouvernement pendant ce quinquennat. C'est ce que j'avais déjà indiqué lorsque j'avais été reçu avec mon collègue FO d'Orano lors de notre audition par Yannic d'Escatha chargé de faire un rapport sur «le maintien des capacités industrielles de la filière nucléaire en vue de potentielles nouvelles constructions de réacteurs».

Il est d'ailleurs à noter que la filière a concrétisé très rapidement un programme de travail avec la signature d'un contrat stratégique de la filière nucléaire, signé en janvier 2019 en particulier par FO. En outre, les régions Normandie, Hauts-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes se sont déjà portées candidates à l'installation d'EPR.



C. Les énergies renouvelables intermittentes : des objectifs sans cesse augmentés :

Un rappel : la loi de transition énergétique prévoit de porter à 32 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici à 2030. Elle fixe des objectifs par vecteur à cet horizon (40 % de renouvelables dans la production d'électricité, 38 % dans la consommation finale de chaleur, 15 % dans la consommation finale de carburants et 10 % dans la consommation de gaz).

Parmi ses grands objectifs, la PPE prévoit d'au moins doubler les capacités électriques renouvelables en France métropolitaine d'ici à fin 2028, à un niveau compris entre 102 et 113 GW (contre 48,6 GW à fin 2017). La PPE mise principalement sur le développement du solaire photovoltaïque de l'éolien.

Pour ce dernier, la PPE insiste sur le «repowering» des éoliennes, c'est-à-dire le remplacement des installations en fin de vie par des installations avec des pales plus grandes. Dans ce cas, il n'y aurait «que» 6200 éoliennes de plus par rapport aux 7000 déjà en place. Pas sûr qu'elles soient pour autant bien acceptées même si elles sont sur des sites existants. . . Quant au solaire, on doit s'attendre à de grands débats sur l'utilisation des espaces, en particulier pour les centrales au sol.

Commentaires

■ Pour la première fois, ce projet de PPE documente le coût du soutien public supplémentaire pour ces nouvelles ambitions d'ici 2028 en matière d'énergies intermittentes. C'est là une mesure de transparence qui était nécessaire.

S'agissant des seules énergies renouvelables électriques, le projet mentionne les coûts suivants :

– Pour l'éolien terrestre, les dépenses déjà engagées au 31-12-2018 représentent 21,4 Mds et le coût supplémentaire d'ici 2028 du fait des nouveaux objectifs de la PPE est de 12,8 Mds, soit un total de 34,2 Mds.

– Pour le photovoltaïque, 39,6 Mds sont déjà engagés et le coût supplémentaire lié à la PPE est de 7,4 Mds soit au total 47 Mds.

– Pour l'éolien offshore et les énergies marines renouvelables, les chiffres sont respectivement de 18,7 Mds, 6,7 liés à la PPE et un total de 25,4 Mds.

Si on ajoute à cela les dépenses déjà engagées sur la bio-énergie (biomasse et méthanisation) et celles plus modestes sur la géothermie, les charges du service public d'électricité s'élèveront à 124 Mds si le prix de marché moyen est de 56 euros/Mwh en 2028 et de 160 Milliards si le prix de marché moyen est de 42 euros.

Dans sa présentation de ce texte le 27 novembre 2018, le Président de la République a précisé que le coût annuel du soutien public pour les ENR passerait ainsi de 5 Milliards d'euros à 7/8 Milliards, ce qui représente une augmentation conséquente pesant sur le pouvoir d'achat des Français.

■ Je voudrais ensuite faire **une observation sur les coûts de ces filières** qui ont, c'est une réalité, fortement baissé ces dix dernières années. Pour autant il faut prendre en compte le coût de l'intermittence qui augmente le coût de ces énergies de l'ordre de 30 %. Et puis il ne faut pas oublier que d'autres éléments doivent être pris en compte. Par exemple, lorsque la loi «Confiance» a décidé l'année dernière que le coût de raccordement des éoliennes offshore (soit 1,5 milliard d'euros) serait pris en charge par le Turpe, c'est-à-dire par les consommateurs et non plus par les producteurs, cela a permis d'afficher faiblement une baisse plus importante de coût pour ces installations. Mais au prix d'un jeu d'écriture qui ne trompe personne. . .

■ Même si je pense qu'augmenter sans cesse ces objectifs, dans un contexte où notre mix électrique est déjà décarboné, ne constitue pas au plan macro-économique, une utilisation optimale de l'argent public, je considère que dès lors que ces objectifs sont décidés, il importe que notre entreprise y prenne toute sa place.

Notre entreprise est première dans le nucléaire, l'hydraulique et le thermique. Elle doit aussi l'être dans le solaire et l'éolien. C'est pourquoi j'ai soutenu et voté au Conseil d'Administration le **Plan Solaire ainsi que les investissements dans l'éolien offshore.**

■ Pour autant, j'y mets **une condition sur les conditions sociales.** Il serait inacceptable socialement et au regard de l'histoire de notre entreprise que les salariés des entreprises y travaillant ne bénéficient pas du statut des IEG alors que la production d'électricité est dans le champ du statut. Les nouvelles énergies ne doivent pas être un outil de destruction de notre modèle social ! C'est pour moi un point absolument essentiel.

Comme on le sait, l'hydraulique, c'est de loin la première des énergies renouvelables. Le projet de PPE souligne avec raison que la filière « hydroélectrique est essentielle pour la transition du système électrique », et en énumère les mérites :

“Il s'agit d'une filière renouvelable prédictible et pilotable ; sa flexibilité (installations de lacs et d'éclusée) permet d'assurer de manière réactive l'équilibre offre-demande lors des périodes de tension sur le système électrique, à la place de moyens thermiques coûteux et fortement émetteurs de gaz à effet de serre ; le stockage hydraulique permet en outre de placer la production pour suivre la consommation sur des périodes longues (hebdomadaires voire saisonnières)”.

Pourtant, les objectifs de développement de l'hydroélectricité figurant dans la PPE restent modestes.

Celle-ci prévoit que “l'objectif est d'augmenter le parc de l'ordre de 200 MW d'ici 2023 et de 900 à 1 200 MW d'ici 2028, qui devrait permettre une production supplémentaire de l'ordre de 3 à 4 TWh dont environ 60 % par l'optimisation d'aménagements existants”.

Commentaires

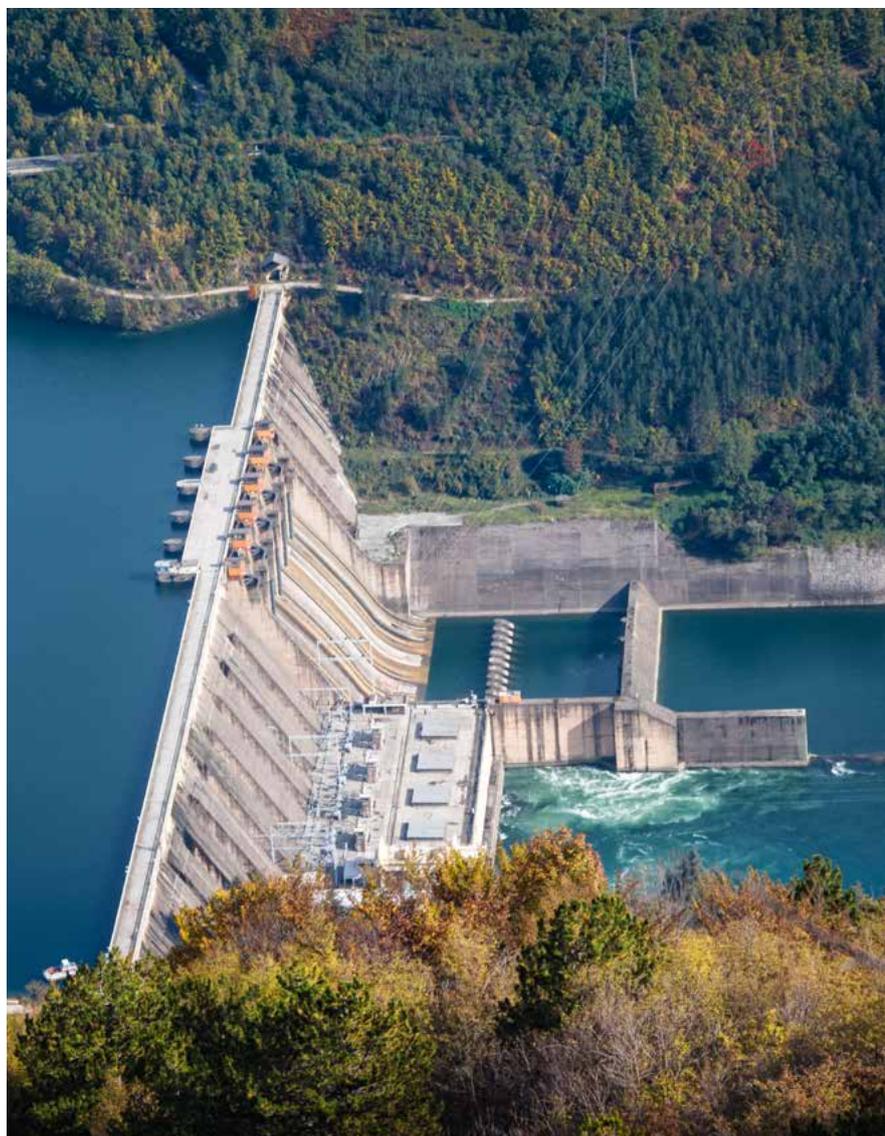
■ Je constate, en effet, un décalage très fort entre le rôle essentiel joué par l'hydraulique pour la transition énergétique et les objectifs faibles de développement.

Ces chiffres sont d'ailleurs très en deçà d'une étude faite par la profession et notamment l'Union Française de l'Electricité en 2017 qui évaluait le potentiel de développement à 11,7 TWh.

■ Je considère que l'un des obstacles au développement de cette énergie verte réside dans l'incertitude générée par les attaques répétées de la Commission Européenne qui a lancé deux mises en demeure en 4 ans contre notre pays pour ne pas avoir encore ouvert les concessions à la concurrence.

Cette prétention européenne de vouloir détruire notre service public républicain est pour moi inacceptable. Mais elle est tout autant contestable tant sur le plan social qu'au regard de la désoptimisation du système électrique qu'elle produirait.

Plus que jamais, il faut que cesse cette déréglementation de notre système électrique.



Le projet de PPE indique que “Conformément au Plan Climat, l’objectif PPE concernant les centrales à charbon est d’arrêter les dernières centrales électriques fonctionnant au charbon d’ici 2022 ou d’accompagner leur évolution vers des solutions moins carbonées”.

Commentaires



■ Ces centrales au charbon n’émettent que marginalement du CO₂ et jouent un rôle important pour la sécurité d’approvisionnement de la France, particulièrement pour la Bretagne. **Afficher une volonté de fermeture est donc un affichage purement idéologique.**

Cela ne concerne que deux opérateurs, EDF avec les centrales de Cordemais et du Havre, qui avaient fait des investissements pour aller jusqu’en 2035, et Uniper avec des centrales de Saint-Avold et de Gardanne.

■ Comme cela a été le cas pour Fessenheim, **les fermetures de centrales auraient des conséquences sociales**, mais aussi pour les territoires concernés **catastrophiques**. À cela s’ajoute le risque pour **l’État de devoir verser des indemnités en cas de fermetures**. Pour mémoire, Uniper réclame déjà 1 milliard d’euros à l’État si la fermeture anticipée devait être mise en œuvre.

■ Je constate en outre **un traitement différencié entre les opérateurs**. Pourquoi en effet le gouvernement maintient-il le projet du groupe Total à travers Direct Energie d’une nouvelle centrale à gaz à Landivisiau si on veut lutter contre les fossiles et vouloir fermer Cordemais qui en est proche ? Sans compter que le tarif de rachat de l’électricité de la centrale de Landivisiau est absolument exorbitant.

■ C’est pourquoi, je considère que la fermeture anticipée de nos deux centrales EDF serait purement politique et **je soutiens totalement le combat du syndicat FO de Cordemais et du Havre, de la Fédération FO et de l’Intersyndicale en faveur des projets Ecocombust** visant à faire évoluer ces centrales à charbon vers des solutions moins carbonées comme le permet maintenant le projet de PPE suite au combat déterminé des thermiciens.

Le projet Ecocombust consiste à fabriquer un combustible innovant et écologique permettant le fonctionnement d’installations de production électrique utilisant actuellement du charbon. La fabrication du combustible se ferait sur place et permettrait de lancer une nouvelle filière afin de valoriser notamment des déchets de bois qui ne trouvent pas d’usage aujourd’hui et sont le plus souvent enfouis ou mis en décharge, avec un coût important pour la collectivité. Cela permettrait de créer une nouvelle filière industrielle prometteuse.

Dans un communiqué du 28 janvier, EDF indiquait que “le Gouvernement venait de valider un programme de travail qui doit permettre de qualifier, d’ici à l’automne 2019, les essais techniques, les études d’impact sur l’environnement et le modèle économique du projet”.

Conclusion... provisoire

Ce projet de PPE est, comme chacun l'aura compris, **très structurant pour notre entreprise et ses salariés**. Car en effet, une fois qu'il sera définitivement adopté, il devra être décliné par notre entreprise dans un délai de six mois dans un Plan Stratégique d'Entreprise, en tout cas pour la PPE portant sur la période 2019-2023.

Mais ce n'est pas tout.

Car en même temps que le Gouvernement faisait ses premières annonces sur la PPE en novembre 2017, le Premier Ministre demandait à EDF de réfléchir sur une réorganisation.

Or, on sait que le Président de la République alors Ministre avait évoqué une séparation du nucléaire du reste de l'entreprise.

Depuis, les banques conseils, alléchés par ce marché juteux, rivalisent à placer auprès des pouvoirs publics LEUR PROJET sans égard ni pour le service public, encore moins pour les salariés.

Je l'ai dit avec ma Fédération à plusieurs reprises.

Je suis totalement opposé à tout démantèlement du groupe EDF et à toute remise en cause du statut du personnel.

Je suis, en revanche, demandeur que le Gouvernement revoie la régulation du nucléaire au travers du mécanisme de l'ARENH (Accès Régulé au Nucléaire Historique), qui est un vrai scandale tant cela pénalise notre entreprise.

Un système qui protège les concurrents et donc qui limite les revenus d'EDF quand les prix de marché sont élevés et qui parallèlement ne protège pas EDF quand les prix de marché sont bas !

C'est bien ce système qui ne peut plus durer et qui est absurde. Encore plus avec l'arrivée de Total sur le marché de l'électricité qui est en passe de devenir notre principal concurrent à travers Direct Energie !

L'urgence ce n'est pas de faire un mécano industriel pour le plus grand profit des banques conseils !

C'est au contraire de cesser cette spoliation d'EDF au profit des intérêts privés !